



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : Béton Projeté RIG

1. IDENTIFICATION

1. *Désignation commerciale* : BP RIG (Résistance Initiale Garantie)
2. *Société* :
Siège social et fabrication: **t-mix SAS**
116 avenue des Arrivaux
38070 St Quentin-Fallavier
Téléphone : **04 74 95 91 11** fax : **04 74 95 36 55**
3. *Type d'utilisation* : micro-béton projeté par voie sèche,
4. *Autre donnée* : fiche technique produit.

2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

1. Mélange de ciment gris, granulat et adjuvant,
2. Composant apportant un danger : ciment CAS 65997-15-1 Xi R36/37/38-43 c<50%
3. Substance, composants ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles:
aucune connue de cette catégorie n'est présente.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

1. Risque d'effet irritant pour les yeux,
2. Risque d'effet sensibilisant pour les yeux.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

1. Contact avec la peau : rincer à l'eau. Si la poudre est sèche, éliminer la poussière puis laver abondamment,
2. Contact avec les yeux : rincer immédiatement et soigneusement à l'eau, contacter éventuellement un ophtalmologiste,
3. Inhalation importante : amener le patient en dehors de la zone empoussiérée et consulter un médecin si nécessaire,
4. Des crèmes de protection existent contre les manifestations allergiques.

5. INFLAMMATION ET EXPLOSION

Produit ininflammable classé M0.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

1. Précautions individuelles : éviter le contact avec les yeux et la peau,
2. Précaution pour la protection de l'environnement : éviter le rejet dans les égouts ou eaux de surface,
3. Déversement accidentel : aspirer le produit pour le transférer dans un conteneur avant élimination. Les éléments qui composent le béton durci sont définitivement fixés et insolubles.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

1. Stockage : dans le silo, à l'abri de l'humidité,
2. Manipulation : les mêmes que pour les produits pulvérulents et granuleux,
3. Mesure individuelle de prévention : porter des gants si le contact est prolongé et un masque en cas d'envolée de poussières,
4. Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

1. Exposition : éviter la formation de poussière
2. Valeurs limites de moyenne d'exposition (concentrations moyennes en poussière de l'atmosphère inhalée) :
 - ❖ poussière totale : VME = 10 mg/m³
 - ❖ poussière alvéolaire : VME = 5 mg/m³
3. Protection : des mains : utiliser des gants si le contact est prolongé,
 - des yeux : lunette en cas de projection possible,
 - de la peau : vêtement de travail en continuité avec les gants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

1. État physique : poudre grise,
2. Températures caractéristiques : non concerné,
3. Solubilité : soluble dans l'eau,
4. pH : 12,5 dans l'eau,
5. Pression de vapeur d'eau : /
6. Masse volumique : environ 1,6 Kg/m³
7. Autres données

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

1. Stable au déplacement et manipulation,
2. L'humidité provoque la prise du béton.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

1. Contact avec les yeux : le béton peut entraîner une irritation des paupières, de la cornée et provoquer des lésions du globe oculaire,
2. Contact avec la peau : le béton peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé. Un contact prolongé avec du béton gâché peut provoquer une brûlure de la peau,
3. Indigestion significative : le béton est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac,
4. Inhalation : le béton peut provoquer des irritations de voies respiratoires, voire une inflammation de la muqueuse nasale,
5. Autres données : l'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation. Chez les sujets prédisposés aux allergies, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments présents à l'état de traces dans le ciment. D'autres lésions peuvent être observées et apparaissent généralement aux doigts : dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles. Néanmoins, après durcissement, les éléments qui composent le mortier sont définitivement fixés et insolubles.

2/3

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION

1. Ne pas déverser dans les égouts ou les eaux de surface,
2. Après prise, le béton peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocker dans des décharges appropriées en respectant la réglementation en vigueur.

14. TRANSPORT

Non concerné par le classement.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole du danger : Xi (irritant contient du ciment)
- Nature des dangers :
- R 36 : irritant pour les yeux,
- R 37 : irritant pour les voies respiratoires,
- R38 : irritant pour la peau,
- R 43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau,
- Conseil de prudence :
- S 24 : éviter le contact avec la peau,
- S 25 : éviter le contact avec les yeux,
- Maladies professionnelles : tableau 8 (ciment).

16. INDICATIONS PARTICULIÈRES

Cette fiche complète la fiche commerciale mais ne la remplace pas et ne fournit pas de dossiers garanties ou d'assurances quant aux propriétés du produit.
Les renseignements qu'elle contient sont donnés sur la base actuelle des connaissances du produit. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

t-mix S.A.S. - 116 Avenue des Arrivaux - 38070 Saint Quentin Fallavier
Tél : +33 (0)4 74 95 91 11 - Fax : +33 (0)4 74 95 36 55 - Email : contact@t-mix.fr - Web : www.t-mix.fr

S.A.S. au capital de 250 000 € - 518 830 625 RCS Vienne - N° SIRET : 518830 625 00019 - Code NAF :
2364 Z

N° TVA intracommunautaire : FR11518830625